



Prérequis

Disposer d'une expérience significative sur la réglementation de l'assurance chômage applicable par les employeurs publics en auto-assurance



Public destinataire

Gestionnaires de l'indemnisation du chômage et responsables RH / paie des employeurs publics en auto-assurance ou en externalisation de leur gestion.



Votre formateur

Consultant d'Info Décision, expert en assurance chômage dans le secteur public, votre formateur apporte une vision pragmatique du sujet en complément des fondements juridiques



Pédagogie

Explications théoriques par le formateur



Modalités d'évaluation

Quizz d'évaluation



Session en ligne

- 07 juin 2022 - 09h00 à 12h00



Tarif

350 € Net/Personne
(Exonération TVA)



Inscriptions

Linda Laouari

Par mail : formation@info-decision.fr

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

Objectifs

- Appréhender et introduire les changements de la réglementation d'assurance chômage, applicables à compter du 1er octobre 2021.

Contexte

Le règlement d'assurance chômage, prévu par le décret 2019-797 du 26 juillet 2019, était partiellement entré en vigueur le 1er novembre 2019, avant d'être suspendu en raison de la crise sanitaire et de la décision du Conseil d'Etat du 22 juin 2021. Les principales mesures reportées portaient sur les modalités du calcul de la durée d'indemnisation et du calcul du salaire journalier de référence (SJR) ainsi que des différés d'indemnisation.

Le décret n°2021-1251 du 29 septembre 2021 fixant la date d'entrée en vigueur de ces dispositions rétablit les dispositions de la réforme de l'assurance chômage qui avaient été suspendues par le Conseil d'Etat dans son ordonnance du 22 juin 2021.

Ces dispositions s'appliquent aux travailleurs privés d'emploi dont la fin de contrat intervient à compter du 1er octobre 2021, à l'exception de ceux d'entre eux ayant fait l'objet d'une procédure de licenciement engagée avant cette date.

Programme

Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

1 - Rappel des dispositions modifiant le règlement d'assurance chômage prises pendant l'état d'urgence sanitaire

- Conditions d'ouverture de droit : Allongement de la période de référence affiliation – Condition d'affiliation minimale
- Point de départ de l'indemnisation : délai de forclusion

2- Dispositions applicables au 1er octobre 2021 et articulation avec les mesures de chômage prises pendant l'état d'urgence sanitaire

- Entrée en vigueur, critères d'application, durée.
- Conditions d'ouverture de droit : condition d'affiliation minimale
- Calcul des droits : Nouveau calcul de la durée d'indemnisation
- Calcul de l'allocation chômage : Nouvelle composition du salaire de référence et nouveau calcul du SJR
- Point de départ de l'indemnisation : Inversion des différés et prise en compte de la date de la demande d'allocation. Nouveau calcul du différé congés payés.
- Dégressivité de l'allocation : suspension et aménagement sur l'application de la dégressivité